

Castaner va-t-il permettre à Piolle de faire voter les clandestins aux municipales de Grenoble ?

écrit par Christine Tasin | 18 octobre 2019

-   2  20 
-  **Le Fantôme Du Passé** @_BHOO_ · 15 oct. 
En réponse à [@BFMTV](#)
Les clandestins sont des habitants maintenant
- Ils n'ont plus de limite.
-   2  18 
-  **Phil Dub** 🇫🇷 @PhilDub9 · 15 oct. 
En réponse à [@BFMTV](#)
C'est illégal [@EricPiolle](#), et cela ne se fera jamais!
-    13 
-  **ramina63** @ramina63 · 15 oct. 
En réponse à [@BFMTV](#)
Et être inscrits sur les listes électorales, non?
-   7  32 
-  **Le Grand Schtroumpf** 🇫🇷🇺🇸 @ByzantinFR · 15 oct. 
En réponse à [@BFMTV](#)
Un politicien qui trahit ses électeurs doit les remplacer par de nouveaux électeurs s'il veut être réélu, d'où les naturalisations de masse.
Mais là c'est le niveau au-dessus: Ce Piolle veut faire voter des gens qui n'en ont pas le droit pour empêcher les Citoyens de le virer...
-   8  31 
-  **bonnyjulie** @bonnyjulie3 · 15 oct. 
En réponse à [@BFMTV](#)
Le jour viendra où ces politicards véreux auront à rendre des comptes.
[#grenoble](#)
-   2  12 
-  **Henri K.** @quetzalcoat · 15 oct. 
En réponse à [@BFMTV](#)
En somme chacun fait ce qu'il veut pour le droit de vote ? Ce pays est une véritable chienlit !
-   5  11 
-  **Frédéric Subirana** @fredsubirana · 15 oct. 
En réponse à [@BFMTV](#)
On comprend mieux ses déclarations communautarisme.
[#balancetonclientelisme](#)
-   2  43 
-  **Nathalie Germain** 🇫🇷 @NatGermain · 15 oct. 
En réponse à [@BFMTV](#)
A fond pour le communautarisme, merci cela nous conforte dans nos convictions !
-   6  43 

.

Les clandestins (qu'il appelle exilés) et les mineurs de plus de 16 ans vont donc voter aux prochaines municipales à Grenoble. Il suffit d'avoir une adresse. Bref, tout clandestin hébergé par une association peut donc voter... et votera pour le bon Piolle.

.

Quant à savoir si ces votes seront valables et si le Ministère de l'Intérieur les entérinera...

Ce n'est pas prévu par la constitution, non ?

C'est même interdit par la loi, par la Constitution, non ?

Enfin moi je croyais, en bonne jacobine, qu'il y avait une loi et une seule sur le territoire, mais le bonhomme Piolle a l'air de dire que Grenoble est un territoire à part, une espèce de petit Monaco dont le prince serait Piolle, avec tous les pouvoirs...

Je ne suis pas sûre que nos ancêtres aient fait la révolution pour ça...

Piolle, il s'en tamponne le coquillard, de la Constitution. Ce n'est pas un EELV, un écolo verdâtre pour rien.

L'histoire ne dit pas si Piolle est en difficulté à Grenoble au point d'avoir besoin des voix des « migrants » ou bien si c'est pour obliger l'Etat à se pencher sur la question et lancer le débat...

L'histoire ne dit pas non plus si Piolle ira jusqu'au bout ou bien s'il organisera un semblant de vote des étrangers, histoire de leur montrer que l'existence précède et remplace la citoyenneté...

A suivre...

□ « L'élection sera ouverte à tous les résidents, quelque soit leur statut. »

Éric Piolle annonce qu'il suffira d'avoir « une adresse à Grenoble » pour pouvoir voter aux municipales □ pic.twitter.com/sCe0bYbWty

– BFMTV (@BFMTV) [October 15, 2019](#)

.
Les internautes A-DO-RENT la dernière de Piolle ... Ils n'en croient pas leurs yeux. Mais les sondages diraient qu'il est en bonne place pour être réélu dans sa ville de gauchos...

-   2  20 
-  **Le Fantôme Du Passé** @_BHOO_ · 15 oct. 
En réponse à [@BFMTV](#)
Les clandestins sont des habitants maintenant
- Ils n'ont plus de limite.
-   2  18 
-  **Phil Dub**   @PhilDub9 · 15 oct. 
En réponse à [@BFMTV](#)
C'est illégal [@EricPiolle](#), et cela ne se fera jamais!
-    13 
-  **ramina63** @ramina63 · 15 oct. 
En réponse à [@BFMTV](#)
Et être inscrits sur les listes électorales, non?
-   7  32 
-  **Le Grand Schtroumpf**   @ByzantinFR · 15 oct. 
En réponse à [@BFMTV](#)
Un politicien qui trahit ses électeurs doit les remplacer par de nouveaux électeurs s'il veut être réélu, d'où les naturalisations de masse.
Mais là c'est le niveau au-dessus: Ce Piolle veut faire voter des gens qui n'en ont pas le droit pour empêcher les Citoyens de le virer...
-   8  31 
-  **bonnyjulie** @bonnyjulie3 · 15 oct. 
En réponse à [@BFMTV](#)
Le jour viendra où ces politicards véreux auront à rendre des comptes.
[#grenoble](#)
-   2  12 
-  **Henri K.** @quetzalcoat · 15 oct. 
En réponse à [@BFMTV](#)
En somme chacun fait ce qu'il veut pour le droit de vote ? Ce pays est une véritable chienlit !
-   5  11 
-  **Frédéric Subirana** @fredsubirana · 15 oct. 
En réponse à [@BFMTV](#)
On comprend mieux ses déclarations communautarisme.
[#balancetonclientelisme](#)
-   2  43 
-  **Nathalie Germain**   @NatGermain · 15 oct. 
En réponse à [@BFMTV](#)
A fond pour le communautarisme, merci cela nous conforte dans nos convictions !
-   6  43 

.

Et Castaner, qu'est-ce qu'il dit, Castaner ? Le Ministère de l'Intérieur est garant de la légalité du processus électoral et des élections, en France, non ?

Je vous propose d'inonder le Ministère de l'Intérieur de questions sur ce que prévoit Piolle, sur twitter, [via le formulaire de contact](#) du Ministère...

[@Place_Beauvau](#) Vous allez laisser Piolle faire voter des clandestins pour les municipales ? <https://t.co/8dUysFsYq4>

– Resistance_R (@Resistance_R) [October 18, 2019](#)

.

Le droit de vote des étrangers...

C'est en tout cas une vieille lune des socialauds et écolos... C'est la lutte finale contre la notion de citoyenneté par trop exclusive pour ces beaux messieurs.

Il fut un temps où ils organisaient de fausses consultations sur le « droit de vote des étrangers non européens, », arguant qu'il y avait discrimination par rapport aux étrangers européens qui ont le droit, eux, de voter aux scrutins locaux.

.

Le droit de vote des étrangers ? Hollande l'avait promis.

<https://resistancerepublicaine.com/2014/05/06/droit-de-vote-des-etrangers-a-nouveau-a-lordre-du-jour/>

Et Hamon l'avait glissé dans la révision constitutionnelle.

<https://resistancerepublicaine.com/2016/02/11/action-ils-ont-inscrit-le-droit-de-vote-des-etrangers-dans-la-revision-constitutionnelle/>

Mais il avait été rejeté, ouf !

Complément de François des Groux

« Le 26 mars 2006, un scrutin sans base légale mais soutenu par la plupart des chefs de file de la gauche était organisé sur la question du [droit de vote des étrangers non-européens](#) aux élections locales.

Ce scrutin, jugé illégal par le tribunal administratif de Cergy le 23 février, a été organisé par **le maire communiste de Saint-Denis**, Didier Paillard et soutenu par des personnalités comme [François Hollande \(PS\)](#), [Marie-George Buffet \(PCF\)](#), [Dominique Voynet \(Verts\)](#), [Olivier Besancenot \(LCR\)](#), [Arlette Laguiller \(LO\)](#), [Danielle Mitterrand \(PS\)](#) et [Mouloud Aounit \(MRAP\)](#)⁶⁷.

Dans la lignée du référendum local du [26 mars 2006](#)⁶⁸, où la municipalité avait consulté la population sur la possibilité de permettre de voter aux élections locales pour les étrangers non-européens⁶⁷, le conseil municipal du [17 avril 2008](#) a créé un Conseil des citoyens étrangers, composé de dix hommes et dix femmes, désignées par le conseil municipal, à raison de 15 représentants pour la majorité municipale et 5 pour l'opposition.

Ce conseil sera consulté sur tous les grands sujets et participera pleinement à l'élaboration de la politique municipale«

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Denis_\(Seine-Saint-Denis\)#Tendances_politiques_et_r%C3%A9sultats](https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Denis_(Seine-Saint-Denis)#Tendances_politiques_et_r%C3%A9sultats)